



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois d'octobre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. COMBIS Didier, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 octobre 2021.

Nombre de conseillers :

- ◇ *en exercice : 15*
- ◇ *présents : 13*
- ◇ *votants : 15*

Présents : COMBIS Didier, JEANFREU Christiane, BOUSSIEUX Philippe, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, BELOTTI Magali, BASTIDE Patrick, VIEU Virginie, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, PERTUISET Jean François, ALARD Bruno.

Absents excusés : MALET Thierry (a donné procuration à M. CANCIAN Pierre), SPERANDIO Marc (a donné procuration à Mme BELOTTI Magali).

Secrétaire de séance : ALARD Bruno.

Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS JUELLE pour l'exploitation d'une carrière de calcaire :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par vote à scrutin secret demandé par l'ensemble de ses membres présents, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant les résultats suivants après décompte des votes :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 0
- Suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Avis favorables : 0
- Avis défavorables : 15

➤ **ÉMET** à une majorité de 15 voix, un **AVIS DÉFAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale présentée en Préfecture par la SAS JUELLE pour l'exploitation d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Magrie aux lieux-dits « Charlou et le Cros » ;

➤ **PRÉCISE** que conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa notification ou de publicité.

- 0 avis favorable
- 15 avis défavorable
- 0 abstentions

Demande de subvention DETR à l'Etat pour l'extension du cimetière communal :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de demander une subvention DETR à l'Etat pour des travaux d'extension et d'aménagement du cimetière d'un montant de 165 000 € H.T. ;
- **PRECISE** que le plan de financement sera le suivant :

DEPENSES	RECETTES	
Montant des travaux H.T : 165 000, 00 €	Subvention DETR Etat (40 %):	66 000, 00 €
	Subvention Conseil départemental (35 %):	57 750, 00 €
	Participation Commune :	41 250,00 €
Montant total H.T. : 165 000, 00 €	Montant total H.T. :	165 000, 00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- 9 pour
- 0 contre
- 6 abstentions

Demande de subvention au Conseil départemental pour l'extension du cimetière communal :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de demander une subvention au Conseil départemental pour des travaux d'extension et d'aménagement du cimetière d'un montant de 165 000 € H.T. ;
- **PRECISE** que le plan de financement sera le suivant :

DEPENSES	RECETTES	
Montant des travaux H.T : 165 000, 00 €	Subvention DETR Etat (40 %):	66 000, 00 €
	Subvention Conseil départemental (35 %):	57 750, 00 €
	Participation Commune :	41 250,00 €
Montant total H.T. : 165 000, 00 €	Montant total H.T. :	165 000, 00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- 9 pour
- 0 contre
- 6 abstentions

Demande de reversement des amendes de police : Sécurisation des avenues Mauzac, Juel et Tourreilles :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de demander à Monsieur le Sous-Préfet, sur proposition du Conseil départemental, une aide sous forme de reversement des amendes de police pour des travaux de sécurisation des avenues Mauzac, Juel et Tourreilles, situées sur les RD 121 et RD 321 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- 8 pour
- 0 contre
- 7 abstentions

Demande de subvention à la Communauté de Communes du Limouxin : Sécurisation des avenues Mauzac, Juel et Tourreilles :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de demander une subvention à la Communauté de Communes du Limouxin dans le cadre du fond de concours pour des travaux de sécurisation et d'aménagement des avenues Mauzac, Juel et Tourreilles (*situées sur les RD 121 et RD 321 en agglomération*), d'un montant de 155 000 € H.T. ;
- **PRECISE** que le plan de financement sera le suivant :

DEPENSES	RECETTES
Montant des travaux H.T : 155 000, 00 €	Subvention Conseil départemental (30 %) : 46 500, 00 € Communauté de communes (10%/50000 €) : 5 000, 00 € Participation Commune : 103 500, 00 €
Montant total H.T. : 155 000, 00 €	Montant total H.T. : 155 000, 00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- 8 pour
- 0 contre
- 7 abstentions

Adhésion de 3 nouvelles communes (Alaigne, Alet les Bains, Saint Martin de Villereglan) au SIVOM des Eaux du Limouxin :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord pour l'adhésion des communes d'Alaigne, d'Alet-Les-Bains et de Saint-Martin-de-Villereglan au SIVOM des Eaux du Limouxin aux compétences optionnelles à la carte selon le tableau ci-dessous.

Membres	Compétence « assainissement collectif »	Compétence « distribution d'eau potable »
Alaigne	X	X
Alet-Les-Bains	X	X
Saint-Martin-de-Villereglan	X	

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstentions

Affiché le 25 octobre 2021

Le Maire,

Didier COMBIS

